

page 8

47 maisons rénovées
au Moria
à Mont-sur-Marchienne

page 9

La Sambrienne
construit **12 logements
de transit** à Charleroi

pages 16-17

Loyers 2021 et
décompte des charges

pages 18-19

Dans vos communs

LE PLAN RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT :

115 MILLIONS D'€ POUR LA RÉNOVATION

pages 4-5





4-5 **Le plan régional d'investissement**
interview croisée
Christophe Collignon –
Maxime Felon



6-7 **Le contrat d'objectifs 2020-2025**
Pour améliorer votre quotidien



8-9 **La Sambrienne investit**
47 maisons rénovées
et construction
de 12 logements de transit

entretenir son logement

- 15** Les aides des Services « Energie » du CPAS de Charleroi
- 18** Nettoyage des communs
- 19** Le bon usage des ascenseurs

l'accompagnement social

- 10-11** La Sambrienne renforce son accompagnement social
- 16** Réagir avant qu'il ne soit trop tard !
Quelques conseils pour éviter les soucis
- 17** Votre décompte des charges
- 23** Police de Charleroi
Pourquoi faire la file pour déposer plainte ?
- 25** Les accidents chez les jeunes enfants
Comment les éviter ?

immo

- 4-5** **Le plan régional d'investissement**
Interview croisée
Christophe Collignon – Maxime Felon
- 6-7** **Contrat d'objectifs 2020-2025 5 ans et 538 actions**
pour améliorer votre quotidien
- 8-9** **La Sambrienne investit**
47 maisons rénovées et construction de 12 logements de transit
- 12-13** Les biens à acheter
- 14** Les logements à louer

propreté – environnement

- 20** **Formation**
Devenez maraîcher bio
- 21** **Appel à projets PCDN 2021**
- 22** **Nature en ville**
Un pilier du développement urbanistique

Comité de rédaction:

C. Warzée, C. Cajot, C. Quairiaux,
D. Conte, F. Corman, L. Bael,
M. Remacle, V. Di Bella, N. Segers

Éditeur responsable:

Fadel Azzouzi, Directeur Gérant
Rue Trieu Kaisin, 70 –
6061 Montignies-sur-Sambre

Graphisme et impression:

Bietlot imprimerie

Photos:

Pixabay – Adobe Stock – La Sambrienne

Rappel des mesures COVID de La Sambrienne

La pandémie de coronavirus COVID-19 perdure et les mesures afin de l'endiguer et de garantir la sécurité de tous doivent être maintenues. Voici un rappel des principales mesures mises en place dans notre société.

Quelles sont les interventions assurées par La Sambrienne ?

La majorité des interventions sont à nouveau assurées. L'accueil dans nos bureaux a aussi redémarré, mais UNIQUEMENT sur rendez-vous avec priorité aux personnes en urgence sociale, de +65 ans ou présentant un handicap.

Comment contacter les services de La Sambrienne ?

Nous vous demandons de privilégier le recours aux moyens de communication sans contact avec la société. Pour la plupart de vos demandes, l'Espace Locataire de notre site reprend des formulaires pratiques. De même, privilégiez l'e-mail et le téléphone pour nous joindre. Enfin, si vous n'avez pas accès à ces moyens de communication, la communication par courrier est aussi recommandée, avec possibilité d'obtenir de nos services des enveloppes préaffranchies pour l'envoi de documents.

www.lasambrienne.be

info@lasambrienne.be

071 272 000



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

Coronavirus COVID-19 : Une aide pour tous

Face aux difficultés que la pandémie de coronavirus COVID-19 soulève, le SPP Intégration Sociale tient à rappeler aux citoyens que des aides sont accessibles à tous. Un budget a en effet été débloqué afin de permettre aux CPAS d'octroyer des aides de première nécessité à la population la plus précarisée.

Les CPAS vont octroyer des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du coronavirus.

Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration mais s'adresse à toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle.

N'hésitez donc pas à contacter le CPAS de votre commune. Vous pourriez ainsi obtenir, entre autres, une aide au logement, une aide en matière de santé, un coup de pouce pour vos besoins de première nécessité, ...

Enquête sur l'impact du COVID-19

La crise sanitaire du COVID-19 a eu un impact sur toute notre société. Tout au long de cette période, avec son équipe, La Sambrienne a veillé à mettre en place une série de mesures pour limiter les risques et nuisances pour ses locataires et souhaite aujourd'hui évaluer ces mesures et son accompagnement.

Pour cela, vous êtes invités à participer à l'enquête réservée aux locataires de La Sambrienne.

Vos réponses seront bien entendu anonymes. Cela ne prendra que 5 minutes.

Pour répondre à notre enquête, rendez-vous sur www.lasambrienne.be/enquetecovid/

Interview croisée

Christophe Collignon – Maxime Felon

Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

Président de La Sambrienne

La Wallonie a récemment confirmé un plan de rénovation du logement public exceptionnel. Plus de 25.000 logements seront rénovés. Comment décrire ce plan ?

C. Collignon : *C'est historique. Nous n'avons jamais connu un plan d'une telle ampleur en Wallonie. 1,2 milliard d'euros vont être investis, en quatre ans, pour renforcer la salubrité et la sécurité, et accroître les performances énergétiques du parc public wallon. Le parc immobilier des SLSP va donc faire un bond qualitatif considérable et 25.000 familles vont vivre mieux grâce aux investissements régionaux ; sans parler de l'impact positif direct sur la transition climatique et la reprise économique et de l'emploi.*

M. Felon : *Et La Sambrienne n'a pas été oubliée ! Ce plan va nous permettre d'investir plus de 115 millions d'euros dans la rénovation de notre patrimoine. C'est une décision historique pour notre Société de logements qui n'a jamais bénéficié d'un tel montant. Ce plan ambitieux va nous permettre de rénover 25% de nos logements ce qui aura un impact positif pour près de 2.500 familles. Je peux rassurer notre Ministre car La Sambrienne est prête à relever ce défi.*

Quelles sont justement les prochaines étapes de ce processus à La Sambrienne ?

M. Felon : *Avec les équipes, nous sommes en train de boucler l'ensemble des logements qui bénéficieront de ce plan. Ce travail est très complexe, nous avons établi une méthodologie objective en nous concentrant sur les quartiers en ayant le plus besoin, sur l'ensemble de notre territoire. Il n'est pas question d'oublier une zone ou une commune. Répartir ainsi les chantiers nous permettra d'encore renforcer la mixité sociale.*

Début janvier 2021, la liste des logements sélectionnés sera connue. Nous souhaitons ensuite avancer et entamer les rénovations le plus tôt possible. Nos locataires seront bien entendu les premiers informés, dès que notre tutelle (la Société Wallonne du Logement) aura approuvé nos projets.

Ce plan de rénovation prévoit aussi un budget destiné à l'accompagnement social des locataires concernés. En quoi était-il important de prévoir cet accompagnement ?

C. Collignon : *Un des axes essentiels de ce plan est l'accompagnement social des locataires. S'il existe des référents sociaux au sein des SLSP, la création de synergies entre les CPAS et les SLSP serait profitable à tous. Je compte mettre en place un groupe de travail, associant la SWL, l'Association wallonne du Logement (Awal) et la Fédération des CPAS afin de dégager des pistes de collaborations qui iront au-delà du plan de rénovation.*

L'opération sur les briques sera, en outre, assortie d'un accompagnement humain des locataires, assuré par la Société wallonne du logement et chaque SLSP, à la fois en amont, pour annoncer les travaux et faciliter l'acceptation des désagréments temporaires qu'ils engendrent, et en aval, pour préparer aux changements dans la manière d'habiter le logement rénové.

Et La Sambrienne, dans ce domaine dispose d'une expérience reconnue. Comment abordez-vous le travail autour de ce projet ambitieux ?

M. Felon : *Je suis entièrement confiant car je connais la capacité de nos équipes d'assurer cet accompagnement. Nous avons enchaîné les rénovations et donc l'accompagnement des locataires, ces dernières années : A la Cité Parc à Marcinelle, au Centenaire à Montignies-sur-Sambre ou encore au quartier Harmegnies à Charleroi. Nous y avons travaillé avec les locataires, soit pour les maintenir en logement en réduisant les nuisances, soit pour les reloger en les accompagnant.*

Les méthodes que nos équipes ont imaginées et mises en œuvre ont fonctionné et même inspiré nos partenaires, comme sur le projet de la rue du Marais, où nous avons été cités en exemple.

En plus de ce plan « rénovation », la Wallonie a aussi programmé et budgété un plan « embellissement » qui permettra d'améliorer le cadre de vie des locataires. Qu'est-ce qui a inspiré ce plan ?

C. Collignon : *La crise sanitaire nous a rappelé à quel point l'habitat détermine la frontière entre espace public et privé, fonde notre identité sociale, organise les relations intra-familiales et influe sur notre sentiment de bien-être. Cette période de restriction a ainsi réaffirmé, entre autres choses, l'importance du sentiment de confort et de sécurité dans le niveau de satisfaction qu'on peut éprouver pour son logement.*

Avec ce programme ambitieux, complémentaire au plan de rénovation, j'entends améliorer la vie dans nos quartiers. Rénovation du parc mais aussi adaptation, embellissement et sécurisation, c'est un nouveau programme de renouvellement urbain qui est engagé aujourd'hui.

Le contexte actuel, marqué par la pandémie de coronavirus COVID-19, a donc inspiré ce plan d'embellissement. Quels seront ses objectifs ?

C. Collignon : *Le programme vise deux objectifs majeurs, à savoir, d'une part, l'embellissement des espaces intérieurs et extérieurs des logements mais aussi de leurs abords et, d'autre part, la sécurisation axée plus particulièrement sur la gestion des communs d'immeubles. La répartition de l'enveloppe traduit donc la volonté de faire bénéficier le plus grand nombre d'un cadre de vie agréable mais aussi la nécessité de répondre au problème d'insécurité des espaces communs qui affecte trop d'immeubles à appartements. Une enveloppe de 23 millions 800.000 euros est dégagée pour l'ensemble des sociétés de logement de service public en Wallonie.*



Concrètement, on prévoit par exemple :

- l'aménagement ou le réaménagement des abords directs d'immeubles pour améliorer le vivre ensemble ;
- la création de jardins partagés ou familiaux ;
- la mise en place d'infrastructures extérieures destinées au tri des déchets ;
- la mise en place de système de sécurisation des espaces communs d'immeubles ;
- la rénovation des finitions des sols, murs et plafonds des communs et logements ;
- la réalisation d'une fresque artistique intérieure ou extérieure ;
- l'amélioration de la performance énergétique d'installations de chauffage, sanitaires ou d'éclairage existantes.

M. Felon : Ce plan est une attente tant des sociétés de logement que de nos locataires. La pandémie a tout bousculé et augmenté l'urgence des demandes auprès de nos services. La Sambrienne profitera donc de ce plan pour améliorer le bien-être des locataires de nos quartiers. Nous souhaiterions mettre à profit ce plan pour améliorer l'environnement (et donc la propreté) de nos quartiers mais également renforcer la quiétude de nos locataires. Avec les équipes, notre volonté est de remettre l'humain au cœur de nos missions et ce plan va y contribuer grandement.

Les pouvoirs locaux et les sociétés de logement de service public peuvent être des acteurs importants pour limiter l'impact de cette pandémie sur nos citoyens les plus fragiles.

C. Collignon : Je veux avant tout saluer et souligner l'engagement et l'excellent travail fourni par l'ensemble des pouvoirs locaux, des SLSP, tout au long de la crise sanitaire que nous affrontons encore. Cette période exceptionnelle a rappelé l'importance mais aussi souligné la réactivité de nos services publics. Les communes, les CPAS, les SLPSP sont le niveau de pouvoir de proximité par excellence et beaucoup ont fait preuve d'une remarquable capacité d'action face à la pandémie.

A Charleroi et Gerpinnes, La Sambrienne a d'ailleurs dû s'adapter, innover et prendre plusieurs mesures.

M. Felon : Bien sûr. Dès le mois de février, nous avons travaillé pour limiter l'impact de la crise sanitaire. En protégeant notre personnel et nos habitants, d'abord. Et en renforçant l'accompagnement encore.

C'est aussi dans ce genre de contexte que l'on se rend compte de l'importance de notre mission. Dans le logement public, un travailleur qui voit ses revenus baisser à cause d'une crise peut directement adapter son loyer. En cas de difficultés de paiement, on peut l'accompagner et trouver des solutions. Nous contribuons vraiment à réduire la pauvreté dans nos communes.

Et enfin, j'insiste, je tiens à remercier notre public pour sa patience et son respect des mesures sanitaires. Nous avons assisté à une vraie solidarité dans les quartiers, à de beaux gestes qui donnent du courage et qui constituent une source de motivation pour tout ce travail.

Enfin, La Sambrienne et la Wallonie, via la Société Wallonne du Logement, viennent de s'engager sur des objectifs à long terme, avec l'approbation du Contrat d'Objectifs 2020-2025. A quoi nos locataires peuvent-ils s'attendre sur cette période ?

M. Felon : Des rénovations comme on vient de l'annoncer, mais aussi un renforcement de l'accompagnement et une simplification administrative. Avec ce Contrat d'Objectifs, je pense que l'on amène vraiment La Sambrienne à un niveau d'excellence. Nos locataires verront le changement, en bien, et j'ai hâte de leur présenter nos premiers succès.

Et puis, il faudra aussi se concentrer sur de la construction, pour encore améliorer notre parc de logements. Construction pour laquelle on espère bien entendu autant de soutien de la Wallonie que pour les rénovations et l'embellissement.

C. Collignon : Le vaste plan de rénovation des logements publics est non seulement historique par son ampleur mais aussi un moteur essentiel de la transition environnementale voulue par la Gouvernement dans sa déclaration de politique régionale.

Il s'agit là d'initier un véritable changement sociétal dans notre manière de concevoir et construire notre habitat.

Le potentiel d'évolution vers un processus vertueux est gigantesque et au travers de plans comme le plan de rénovation du logement public, c'est l'ensemble des filières de ce secteur que le Gouvernement entend mobiliser pour contribuer significativement à l'établissement d'une société durable productrice de richesses locales.

Mais ce plan est aussi une première étape vers un renforcement de l'offre en logements de qualité pour faire face au défi démographique. La lutte contre l'obsolescence programmée du parc de logements et l'inoccupation qu'il engendre est une des pistes substantielles pour le maintien d'une offre suffisante de logements de qualité.

Plus globalement, ce plan est la première étape de l'approche immobilière durable que le Gouvernement entend activer. Dans la foulée de ce plan, une seconde étape qui consiste à reconstituer et développer l'offre de logements se met également en place. Il s'agit d'un vaste plan de création de logements publics qui poursuivra et renforcera encore la transition environnementale au profit de tous et en particulier des plus démunis et de nos filières locales.

Dans ce vaste mouvement régional, La Sambrienne apparaît comme une figure de proue et je suis convaincu de ce qu'elle saura saisir les opportunités que le Gouvernement lui offre pour montrer la voie vers une transition sociétale durable.

Contrat d'objectifs 2020-2025 : 5 ans et 538 actions pour améliorer votre quotidien



**La Société Wallonne
du Logement a
approuvé le Contrat
d'Objectifs 2020-2025.
Ce document présente
la feuille de route de
notre société pour les
5 prochaines années.**

Le Contrat d'Objectifs est un document où la société et sa tutelle s'engagent, autour d'objectifs mesurables et d'actions concrètes. Se basant sur notre mission, notre vision et nos valeurs, il s'agit d'un document essentiel devant nous permettre d'atteindre les nombreuses attentes de nos partenaires, la Wallonie, la Ville de Charleroi, la commune de Gerpinnes, les locataires et les candidats-locataires.

Dès 2019, nous avons ainsi travaillé avec ces partenaires, les différents services avec lesquels nous collaborons et nos locataires pour définir nos priorités. Notre travail s'est aussi basé sur les différents plans élaborés par nos autorités locales, comme la Déclaration de Politique Régionale de la Wallonie, le Plan Communal Stratégique de Charleroi, ou encore les recommandations de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Et pour coller au mieux aux besoins de nos quartiers, aux souhaits de nos habitants, le Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires (CCLP) a ainsi été consulté.

Au final, nous obtenons 65 pages de projets et d'engagements. Il s'agit d'autant de mesures concrètes qui, en tant que locataire, candidat-locataire ou partenaire de La Sambrienne, devraient améliorer votre quotidien et la vie dans nos quartiers.

Il nous reste maintenant à faire vivre ce document avec l'ensemble de notre personnel et, nous l'espérons, votre soutien.

Une direction claire

Se donner une structure, c'est aussi donner un sens. Notre contrat comporte ainsi 3 axes, donnant lieu à 10 objectifs stratégiques. Ces dix objectifs sont répartis en 33 objectifs opérationnels qui se concrétisent en 538 actions

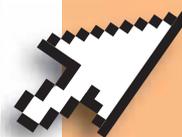
Il ne s'agit donc pas de « paroles en l'air », mais bien d'une série de mesures que nos services vont pouvoir mener directement sur le terrain et qui amélioreront, on l'espère, votre quotidien.

Ainsi, pour « développer un service d'intérêt général de qualité, en développant les mesures d'accompagnement au bénéfice de nos locataires et candidats-locataires », nous avons prévu de « promouvoir la pédagogie de l'habiter auprès des locataires ». En pratique, cela passera par exemple par des actions de maintien et de soutien des locataires âgés dans leur logement. Toujours, pour cet objectif, nous réaliserons des pages très pratiques dans ce magazine et renforcerons son contenu.

S'il est trop long pour ces pages de rassembler l'ensemble des mesures envisagées dans ce contrat d'objectifs, son sommaire pourra être un résumé de ce que nous mènerons prochainement dans votre quartier.



L'intégralité du contrat d'objectifs est disponible sur notre site www.lasambrienne.be



AXE 1 – Développer un service d'intérêt général de qualité, en développant les mesures d'accompagnement au bénéfice de nos locataires et candidats-locataires

- OS 01 – Proposer une aide au logement des personnes les plus précarisées
- OS 02 – Promouvoir la pédagogie de l'habiter auprès des locataires
- OS 03 – Améliorer la qualité des services techniques et administratifs

AXE 2 – Développer un habitat durable, soutenable et éco-efficient

- OS 04 – Améliorer la qualité des espaces collectifs
- OS 05 – Développer le patrimoine immobilier
- OS 06 – Favoriser l'accès à la propriété

AXE 3 – Développer un modèle d'excellence sur les plans organisationnel et environnemental

- OS 07 – Devenir un acteur majeur de la transition écologique
- OS 08 – Augmenter le bien-être et la productivité des travailleurs
- OS 09 – Tendre vers l'équilibre financier
- OS 10 – Promouvoir la bonne gouvernance

Un équilibre entre la « brique » et l'humain

La Sambrienne est une société de logement de service public. Notre cœur de métier, c'est le logement social. Il est donc important de se concentrer sur les deux facettes de ce métier : le logement et le social.

Ce contrat d'objectifs agit donc dans les deux domaines. Sur le social, d'abord, avec un accompagnement renforcé pour nos locataires et nos candidats-locataires. Il est important de donner à chacun les opportunités et les outils pour s'intégrer dans son quartier et gérer son logement sainement. Cette mission d'accompagnement est transversale et concerne chaque équipe de notre société.

Et bien entendu, sans logements modernes et agréables, cette mission serait particulièrement compromise. Le Contrat d'Objectifs 2020-2025 prévoit donc d'importantes rénovations, pour améliorer le confort et les performances de près de 2.000 logements ! Les abords et les espaces communs ne seront pas oubliés, avec une politique ambitieuse de sécurisation et d'amélioration de la propreté.

Et, bien entendu, pour accueillir de nouvelles familles, la construction ne sera pas oubliée. Le projet 5^E Element, déjà présenté dans ces pages, comprend à lui seul 150 logements, en plus d'espaces de bureaux aux dernières normes.

47 maisons rénovées au Moria à Mont-sur-Marchienne



La Sambrienne a amélioré les performances de 47 logements, sans devoir déplacer les locataires. Ils en profitent déjà!

Depuis quelques mois, le quartier du Moria à Mont-sur-Marchienne est en travaux. Notre direction immobilière et ses sous-traitants y rénovent en effet 47 maisons unifamiliales, occupées.

Au programme, de sérieuses améliorations des performances énergétiques et du confort.

Ce chantier s'est réalisé « en site occupé ». De nombreux efforts ont donc été menés pour réduire au maximum les nuisances pour les locataires. De plus, une concertation et un travail d'information ont eu lieu afin que chaque locataire sache ce qui allait être fait dans son logement et comment cela allait impacter son confort.

En octobre, les habitants de la « Cité Moria » pourront donc bénéficier de logements plus confortables, aux performances améliorées... et pourront donc voir leurs consommations et leurs charges énergétiques baisser.

Une fois de plus, La Sambrienne montre son rôle de moteur de la transition écologique et assume sa position de plus importante SLSP de Wallonie, active pour un logement public plus vert et responsable. Sur ce chantier, notre direction immobilière démontre une nouvelle fois son expertise dans ce domaine.



Travaux réalisés:

- Performances énergétiques:
 - Chauffage individuel au gaz avec chaudière murale à condensation avec ECS, nouveaux radiateurs
 - Ventilation simple flux type C
 - Placement de nouvelles menuiseries extérieures avec aérateur incorporé
 - Renouvellement des toitures en tuiles plates avec isolation en polystyrène expansé de 160 mm d'épaisseur
 - Enduit mural sur isolant en panneaux de polystyrène expansé de 150 mm d'épaisseur sur l'ensemble des façades
- Salubrité et sécurité:
 - Rénovation complète des installations électriques avec mise en conformité et placement de détecteurs de fumée
 - Rénovation des appareils sanitaires et douches et meubles de cuisine
 - Rénovation complète de l'égouttage des logements jusqu'à la conduite principale à rue
- Rénovation des abords:
 - Dalles des trottoirs, bordures, espaces verts, ...

En pratique:

- **Début des travaux:** 2/09/2019
- **Fin prévue:** fin 2020
- **Bureau architecture:** Lambdarchitectes
- **Entreprise:** AM Bemat-Moury
- **Budget:** 1.819.301 €, hors frais
- **Financement:** Pivert 2 (70% de financement wallon, 30% sur fonds propres)

La Sambrienne construit **12 logements de transit** à Charleroi

Au total, La Sambrienne proposera 29 logements de ce type, en partenariat avec le CPAS de Charleroi.

Le logement de transit est un outil indispensable dans le parcours d'insertion dans le logement, au même titre que le logement social. A Charleroi, c'est d'ailleurs La Sambrienne qui est en charge d'en construire une trentaine d'ici à 2030. Découvrons aujourd'hui le projet « GaryPaul » où nous construisons 12 logements de ce type.

Les logements de transit sont créés grâce à une subvention de la Région, destinée à l'hébergement temporaire de personnes en situation de précarité ou de personnes privées de logement pour des motifs de force majeure. Avec une occupation de 6 mois, renouvelable une fois, ils sont un tremplin avant l'insertion durable dans un logement. La personne ou le ménage qui l'occupe bénéficie ainsi d'un accompagnement social, via le CPAS de Charleroi.

La Sambrienne a déjà construit dix logements de ce type, disponibles sur Charleroi. A Marcinelle, ce sont 6 autres appartements de ce type qui viennent d'être construits. A Charleroi-Nord, 6 autres maisons sont actuellement en cours de construction.

Au total, à terme, La Sambrienne en proposera 29 sur son territoire. *« Et, précisons-le, chacun de ces logements est construit selon les dernières normes environnementales »,* complète Maxime Felon, président de La Sambrienne. *« Pour ces logements comme pour l'ensemble de nos constructions et rénovations, nous faisons du logement un outil dans la transition écologique et sociale de notre région. »*

Pour Philippe Van Cauwenberghe, président du CPAS de Charleroi : *« L'accompagnement social fourni par notre pôle Logement et hébergement fait de ces logements de transit un levier supplémentaire dans notre mission d'accompagnement vers un logement plus durable des personnes à la rue ou logées de manière très précaire dans une logique de filière. »* En plus des 7 logements d'urgence meublés, de l'Hôtel social de Lodelinsart et des logements d'insertion. Autant de passerelles et d'outils vers une stabilité. Dans un logement public de La Sambrienne, par exemple.



Fiche technique du projet

Phase 1 : Construction de 6 logements de transit angle Cour Garibaldi et rue L. Pasteur à Marcinelle

Financement : Ancrage 2014-2016

Architecte : A+11 Architecture

Entreprise : Ets R. DECOCK

Type de bien : Logements 2 chambres, chauffage individuel gaz avec production ECS, ventilation simple flux type C+, performance énergétique et thermique minimum K35, local fermé pour tri des déchets, 6 nouveaux emplacements de parking pour le bâtiment en construction.

Début du chantier : 19/11/2018

Fin du chantier : Août 2020

Budget : 770.000€ HTVA

Phase 2 : construction de 6 maisons individuelles de transit site Paulus et Jonet à Charleroi

Financement : Ancrage 2014-2016

Architecte : Association momentanée Hubert SPRL / A+ 11 Architecture

Entreprise : Ets R. DECOCK

Type de bien : Logements 2 chambres, chauffage individuel gaz avec production ECS, ventilation simple flux type C+, performance énergétique et thermique minimum K35, garage individuel

Début du chantier : 09/09/2019

Fin du chantier

estimée : Décembre 2020

Budget : 760.000€ HTVA

La Sambrienne **forme** les associations et services sociaux

Pour que les professionnels de l'accompagnement social puissent mieux conseiller le public et pour créer de nouveaux partenariats, La Sambrienne organise en novembre des webinaires sur le logement public.

En deux matinées, La Sambrienne se propose de former les associations et services sociaux actifs à Charleroi et Gerpennes à la plupart de ses procédures. De l'inscription à un logement social à l'accompagnement des locataires dans ces logements, les travailleurs et bénévoles participant bénéficieront d'une foule d'outils et d'astuces sur le domaine du logement public.

Un impératif, pour la société de logement public de Charleroi et Gerpennes. Le secteur du logement public et les règles qui l'entourent peuvent paraître complexes. Une image à laquelle, La Sambrienne et ses près de 10.000 logements est souvent confrontée. *« Peu de gens connaissent nos procédures. Elles sont complexes pour le public, mais aussi parfois pour les travailleurs sociaux qui tentent d'accompagner les gens vers le logement »,* explique Fadel Azzouzi, directeur-gérant. *« Pourtant, nous avons fait de grands efforts de simplification administrative. La plupart de nos demandes sont accessibles en ligne, jusqu'à l'inscription pour un logement public. L'idée était justement que la foule de services publics et associatifs de notre région puisse aider directement leur bénéficiaire. »*

Mais maintenant que ces outils existent, il faut les faire connaître. *« Lors de nos rencontres avec les associations, la plupart sont étonnées de toutes les possibilités qui existent à Charleroi, de toutes les initiatives qui fleurissent dans nos quartiers. »* Et puis, il faut aussi simplement, informer sur la réglementation. *« Les bénévoles des associations, les travailleurs des services publics locaux sont constamment en contact avec notre public. Pour chacun de ces travailleurs qu'on forme, ce sont des dizaines de ménages qui seront mieux conseillés ou directement accompagnés en logement. »*

Après un essai réussi en 2019 où une soixantaine de personnes ont été formées, La Sambrienne a donc tenu à toucher de nouveaux services. *« La formation s'est donnée en deux matinées, les 13 et 20 novembre dernier. La première a porté sur l'attribution des logements publics, la deuxième sur le mieux-vivre dans ces quartiers. Nos équipes ont directement partagé leur expertise. »*

Et contexte sanitaire oblige, il a fallu s'adapter. *« Cette année, nous avons organisé un webinar. Mais il s'agissait plutôt d'une opportunité : en ligne, on peut recevoir plus de monde, sans s'inquiéter de la taille de la salle. Chaque service pouvait donc former plus de travailleurs... et donc, on l'espère, renforcer l'accompagnement de plus de locataires et candidats locataires. »* Le tout étant bien entendu, 100% gratuit.

La Sambrienne



renforce son accompagnement social

C'est l'un des axes principaux du Contrat d'Objectifs de La Sambrienne :
« Développer un service d'intérêt général de qualité, en développant les mesures d'accompagnement au bénéfice de nos locataires et candidats. »
Pour le réaliser, La Sambrienne re-mobilise donc ses équipes autour de cet accompagnement social. Chaque service de la société de logement de service public de Charleroi et Gerpinnes est donc impliqué.

« De près ou de loin, chacun de nos services incarne déjà une mission sociale » explique Fadel Azzouzi, Directeur-Gérant de La Sambrienne. *« Il y a des services où c'est évident, comme le service candidature ou le service juridique. Mais nos ouvriers de terrain sont aussi chaque jour au contact de nos locataires, prêts à les conseiller et à les accompagner. Nos gestionnaires de chantier de rénovation accompagnent des locataires dans ces moments parfois stressants pour eux. Et même notre service Communication remplit un rôle important de pédagogie auprès des locataires et des candidats. »* Il était donc temps de re-mobiliser ces équipes autour de cette mission centrale. Maxime Felon, Président du CA : *« Notre métier, au fond, ce n'est pas que la brique. On gère, construit et rénove des logements, oui. Mais c'est toujours au service des gens. Nous mettons le locataire au centre de nos missions et de notre attention. Le social est au cœur de notre métier. C'est une mission transversale, qui concerne chaque journée de chaque travailleur. »*

Ainsi, le premier axe stratégique du Contrat d'Objectifs de La Sambrienne est clair : *« Développer un service d'intérêt général de qualité, en développant les mesures d'accompagnement au bénéfice de nos locataires et candidats. »* Il sera concrétisé par un important Plan « Accompagnement social » qui démarre avec cette première mesure.

« Par ce renforcement de la transversalité, il s'agit d'abord de reconnaître cette implication de chaque équipe dans notre mission sociale. Mais aussi et surtout d'encore renforcer notre capacité d'accompagnement », explique le Directeur-Gérant. *« L'organigramme et les affectations du personnel ont été repensées. Il y aura dès novembre un travailleur social dans chaque équipe en contact avec les locataires. Les visites aux domiciles des locataires seront renforcées. Le travail social, intégré dans chaque procédure, sera effectué de A à Z dans chaque service concerné, comme pour les candidatures par exemple. »* Le tout en se concentrant sur trois missions principales : Aide au relogement, prévention des impayés et pédagogie de l'habiter.

Enfin, La Sambrienne prévoit ainsi d'optimiser l'utilisation des subsides wallons accordés pour ces missions d'accompagnement. *« Nous nous préparons aussi à recevoir et utiliser à bon escient la part du subside wallon alloué au plan de rénovation au sein des sociétés de logements. En effet, ce plan prévoit un budget pour l'accompagnement des ménages en lien avec les rénovations. C'est un domaine dans lequel nos équipes ont une expertise et une expérience. Avec cette nouvelle organisation, nous sommes donc plus que prêts ! »,* se félicite le Président.

Et de conclure : *« Il restera ensuite à faire reconnaître le rôle important de nos référents sociaux dans tout ce processus et de solliciter la Wallonie pour une augmentation des moyens qui leur sont consacrés. Les plafonds légaux fixés à 5000 logements défavorisent La Sambrienne qui en compte près du double. Nous allons donc demander des financements complémentaires à la Société Wallonne du Logement afin d'assurer correctement les missions qui nous sont confiées. »*



vente



la **Sambrienne**.be

> Offre

Les offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** par voie postale (enveloppe fermée) affranchie en y indiquant « offre maison » et ce, avant le 9 février 2021, à l'adresse suivante :

La Sambrienne scrl
« offre maison »
Rue Trieu Kaisin 70
6061 Montignies sur Sambre.

Celles-ci seront ouvertes le 9 février 2021 à 13 heures en présence de la Notaire de La Sambrienne et du Directeur Gérant de La Sambrienne.

> Procédure

La procédure de vente prévoit une priorité en cascade pour (1) les locataires de La Sambrienne, ensuite (2) les candidats locataires de La Sambrienne, (3) les locataires d'une autre société de logement de service public (SLSP), (4) les candidats locataires d'une autre SLSP, (5) les pouvoirs locaux et finalement (6) les personnes physiques ou morales de droit privé. À défaut d'offre dans la catégorie (1), priorité est donnée à la catégorie (2) et ainsi de suite.

> Visites

Sur rendez-vous

> Question?

Par mail à
info@lasambrienne.be
Par téléphone au
071/272.000

la **Sambrienne**.be

vente

Monceau-sur-Sambre

Cité Malghem 14



PRIX DE VENTE MINIMUM

81.000€



Maison 3 façades
3 chambres

Charleroi

Rue Cayauderie, 290

Cave – RDC: hall, séjour, cuisine, toilette
1^{er} étage: hall de nuit, 2 chambres, toilette
2^e étage: hall, 2 chambres, toilette



PRIX DE VENTE MINIMUM

132.500€



Retrouvez toutes nos
maisons inoccupées
à vendre sur



www.lasambrienne.be

Marchienne-au-Pont

Rue des Cerisiers 22



PRIX DE VENTE MINIMUM

78.000€

Maison 3 façades
2 chambres



Marchienne-au-Pont

Rue des Cerisiers 11



PRIX DE VENTE MINIMUM

69.000€

Maison 3 façades
2 chambres



Lodelinsart

Rue Emile Vandervelde - face aux 37 et 39



- Batterie de 5 garages
dont 4 actuellement loués
- Batterie de 6 garages
dont 3 actuellement loués

45.000€

54.000€

Jumet

Rue de l'Aurore 27



PRIX DE VENTE MINIMUM

71.000€

Maison 2 façades
2 chambres





En plus des attributions de logements sociaux, La Sambrienne dispose de logements à loyer abordable*

* Des conditions de revenus s'appliquent: vous devez disposer d'un revenu minimum de 29.100€ (pour une personne seule) et 36.400€ (pour plusieurs personnes)



LOYER 559,20€

P&B B

Rue Hamendes 37
LODELINSART
(logement pour personne à mobilité réduite)
2 chambres



LOYER 614€

P&B A

Rue Neuve 10
CHARLEROI
3 chambres



LOYER 618,71€

P&B A

Rue François Hubinon 1
MARCINELLE
2 chambres



LOYER 598€

P&B B

Rue Nestor Bal 55
MONT-SUR-MARCHIENNE
2 chambres

Montignies-sur-Sambre

Avenue du Centenaire 123

LOYER 661,33€

2 chambres

P&B A



Au 2^e et 3^e étage de « La Résidence Victor Bourgeois » en plein cœur du nouvel éco-quartier de Montignies-sur-Sambre, ils sont situés à deux pas de toutes les facilités. Ces appartements ont été élaborés selon le concept de construction bioclimatique, consomment jusqu'à 10x moins que des logements existants !

Charleroi

Avenue de l'Europe 20

LOYER 561€

2 chambres

P&B B



6 appartements 2 chambres sont proposés à la location. Situés au 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étage d'un bâtiment complètement rénové, ils comprennent : un beau hall d'entrée, un living avec cuisine ouverte super équipée (lave-vaisselle, cuisinière, frigo...), une salle de bain, wc séparé et deux belles chambres.



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

Les Services « **Energie** » du CPAS de Charleroi

**Les premiers frimas de l'automne sont là !
C'est l'occasion de rappeler aux citoyens carolorégiens les aides et services
que peut proposer l'équipe de la Maison de l'Energie du CPAS de Charleroi.**

Voici les 5 types d'aides possibles :

1 L'octroi de l'**allocation chauffage**

Communément appelée « chèque Mazout », cette allocation chauffage concerne également le bois, le pellet, le charbon ou encore le propane en vrac. Elle varie de 70 à 210 € en fonction du volume de mazout livré (maximum 210 € pour 1500 L), pour une livraison ne datant pas de plus de 2 mois.

Cette aide est réservée à 3 types de public : les personnes qui bénéficient du statut BIM-OMNIO, les personnes en médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes, et enfin les personnes dont le revenu annuel imposable brut est inférieur ou égal à 19.566,25€ majoré de 3.622,24€ par personne à charge.

2 L'équipe propose également des **aides financières**

Ces aides financières concernent les personnes qui ne peuvent remplir leur cuve à mazout, leur poêle à pellets/bois/charbon ou encore leur gaz propane en vrac.

Vous serez reçu par une assistante sociale, dans le respect des mesures sanitaires, afin d'étudier votre situation financière et de vous apporter une aide qui peut être une aide ponctuelle mais également devenir un appui plus structurel.

3 La Prime **MEBAR**

Cette prime permet d'obtenir un poêle à pellets, à bois ou encore à charbon. Des travaux permettant des économies d'énergie sont également possibles. Le montant maximum de la subvention est de 1365 €. Elle peut être accordée plusieurs fois à un même ménage à condition qu'un délai de 5 ans se soit écoulé entre deux demandes. Elle s'adresse aux personnes à bas revenus :

- Plafond : 1555,09 €/mois pour les ménages ;
- Plafond : 1150,69 €/mois pour les isolés ;
- Plafond : 767,12 €/mois pour les cohabitants.

Par revenu, on entend l'ensemble des moyens d'existence dont dispose un ménage à l'exception des allocations familiales, des pensions alimentaires, des revenus complémentaires immunisés, etc.

4 La **Permanence énergie** et/ou **tuteurs énergie**

Nos 4 tuteurs énergie peuvent apporter une aide pour tout citoyen de l'entité de Charleroi qui est confronté à un problème administratif relatif à ses factures de gaz/électricité : obtention de plans de paiement, vérification des factures, aide aux démarches administratives, transfert vers un autre fournisseur ou vers le gestionnaire de réseau (ORES), vérification du statut de client protégé, etc.

En cette période de crise COVID, les tuteurs énergie ne se rendent plus à domicile mais peuvent donner toute une série de conseils pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. Des visites sont uniquement possible en cas d'urgence impérative : fuite dans l'installation, menace de coupure.

Comment introduire votre demande pour ces aides ou prendre un rendez-vous ?

- par téléphone au 071/50.40.30, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30 pour obtenir des infos ;
- en se rendant sur le site : **https://www.cpascharleroi.be/contact/contactez_le_service_fond_mazout** ;
- en envoyant votre demande par courrier à l'adresse : boulevard Joseph II, 64 à 6000 Charleroi.

Le dossier est traité à distance, sauf exception.

5 L'octroi de différentes aides telles que

- les **prêts à 0%** pour des travaux de rénovation et amélioration énergétiques
- l'aide à l'**introduction des dossiers**
- la **signature des contrats de prêt**
- le **guichet SWCS/Fonds du Logement pour Eco/Renoprêt** : il s'agit de prêts à 0% pour des travaux de rénovation et d'amélioration énergétiques du logement.

Nous assurons une aide à l'introduction des dossiers, la signature des contrats de prêt et un accompagnement personnalisé.

Comment adresser sa demande préalable à un rendez-vous ?

- par téléphone au 071/20.71.60, de 8h à 12h et de 13h à 16h pour obtenir des infos ;
- en utilisant le lien suivant : **ecoenergie@cpascharleroi.be**

Le dossier est traité en présentiel, uniquement sur rendez-vous.

Réagir avant qu'il ne soit trop tard !

**Vous venez de recevoir
votre nouveau loyer qui sera
d'application au 01/01/2021.**

**Il se peut que celui-ci soit au loyer
sanction (VLN + provisions).**

**En effet, s'il apparaît que votre dossier
est toujours incomplet,
nous vous avons envoyé un rappel
recommandé dans le courant du mois
de novembre vous indiquant
les documents nécessaires à
l'établissement de votre loyer.
Nous ne pouvons donc calculer votre
loyer avec les réductions auxquelles
vous pourriez prétendre.**

Juridique : Quelques conseils pour éviter les soucis



Il vous est donc demandé de nous fournir ceux-ci avant ce **31/12/2020** :

1

Via notre site web :

www.lasambrienne.be et
cliquer sur le lien en page principale
espace locataire. Un nouveau
formulaire vous accompagne dans
le chargement de vos documents.

Simple, gratuit et plus
nécessaire de transmettre vos
documents par courrier.

2

Par courriel ou courrier :

location@lasambrienne.be

Rue Trieu Kaisin, 70 à
6061 Montignies-sur-Sambre

3

Via l'enveloppe pré-affranchie :

Ce système permet au locataire
un envoi gratuit des documents.

4

Par rendez-vous en nos

bureaux :

**Boulevard Jacques Bertrand,
48/5 à 6000 Charleroi.**

Cette méthode est accessible
en priorité pour nos locataires
âgés (+ de 65 ans) ou
souffrant d'un handicap.

Nous vous rappelons que dans le
cas où les documents obligatoires
nous parviendraient après ce
31/12/20 votre loyer sanction ne
serait levé que le 1^{er} jour du mois
qui suit la remise des documents.

Exemple : Dépôt des documents à la
permanence du 03/01/2021, votre
loyer sera calculé au 01/02/2021
avec les réductions auxquelles
vous pourriez prétendre. Le loyer
sanction sera donc maintenu
pour le mois de janvier 2021.

Votre logement vous a été attribué.
Vous avez signé un contrat de bail.
Vous y avez donc droit. Mais avec ce
droit viennent aussi des devoirs : payer
son loyer, gérer le logement sainement,
ne pas nuire au voisinage... Et quand
ces devoirs ne sont pas respectés,
c'est le service juridique qui intervient.

La plupart d'entre vous n'y auront
jamais affaire, bien entendu. Sauf en
cas d'accident de parcours. Mais
commençons par préciser quelque
chose : ce service n'est pas là pour
jouer « les méchants flics. » A l'inverse,
nous tenons à rappeler qu'à chaque
problème, il y a une solution, à trouver
ensemble. Enfin, soyons clair, ni vous
ni La Sambrienne ne souhaitent ou
n'ont intérêt à en arriver à l'expulsion.

Voici donc quelques petits
conseils qui, s'ils sont suivis, vous
éviteront pas mal de soucis :

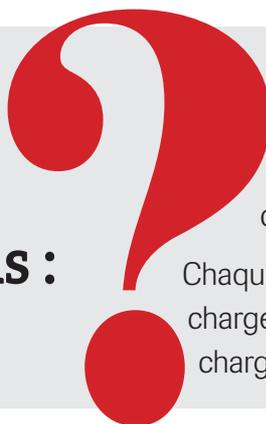
- Respectez ce qui est écrit
dans votre contrat de bail ainsi

que dans le règlement d'ordre
intérieur. Ils restent vos références
pour bon nombre de questions
que vous vous poseriez ;

- Payez votre loyer pour le 10 du
mois au plus tard, cela vous
évitera la désagréable surprise de
recevoir un rappel de paiement ;
- Utilisez la domiciliation afin
d'éviter tout oubli pour le
paiement de votre loyer ;
- N'hésitez pas à prévenir le service
juridique de La Sambrienne
dès que vous éprouvez des
difficultés pour le paiement de
votre loyer, un plan d'apurement
pourra être négocié ;
- Mettez vous à jour pour le
calcul de votre loyer afin d'éviter
qu'un loyer dit « sanction »
vous soit appliqué ;
- Entretenez votre logement
en bon père de famille.

CHARGES + CONSOMMATIONS - PROVISIONS = **DECOMPTE DES CHARGES**

**Le décompte annuel
des charges locatives
et des consommations :
ça veut dire quoi ?**



Tous les mois, vous versez à La Sambrienne des provisions pour charges locatives établies à partir d'une estimation des dépenses.

Chaque année, l'opération du décompte des charges consiste à déduire ces provisions des charges dont vous êtes réellement redevables.

PAIEMENTS

Vous devez un complément de charges à La Sambrienne. vous le réglez vous-même **avant le 31 décembre** :

- Par **virement bancaire** au compte BE28 3600 9715 6620
- En ligne sur www.lasambrienne.be 
- Via le **terminal de paiement** disponible en nos bureaux uniquement sur rendez-vous.

REMBOURSEMENTS

La Sambrienne vous doit une partie des charges provisionnées.

Deux cas de figures peuvent se présenter :

- 1 Vos paiements sont à jour.**
La Sambrienne effectuera un virement sur votre compte bancaire **le dernier jour ouvrable du mois de novembre**.
Le remboursement sera effectué sur le numéro de compte bancaire en notre possession.
Si vous désirez le modifier, veuillez nous faire parvenir une copie de votre carte bancaire ainsi que de votre carte d'identité.
- 2 Vous êtes en retard de paiement.**
La somme qui doit vous être remboursée est automatiquement **déduite** des sommes qu'il vous reste à payer.

La Sambrienne à votre écoute ...

Vous rencontrez des difficultés de paiement ?

N'hésitez pas à contacter notre service juridique.

Celui-ci peut vous proposer un plan de paiement.

Vous désirez des informations complémentaires sur votre décompte ?

Nos services locatif et financier restent à votre disposition pour tous compléments d'informations :

Par courrier :

Rue Trieu Kaisin 70
6061 Montignies-sur-Sambre

Par mail :

charges@lasambrienne.be

Vous désirez consulter les pièces justificatives ?

Les pièces justificatives sont tenues à votre disposition sur rendez-vous jusqu'au 1^{er} décembre.

Demande de rendez-vous uniquement par mail :

charges@lasambrienne.be

Nettoyage des communs

La société Laurenty a remporté le marché de nettoyage des espaces communs.

Le nettoyage s'effectue via un planning hebdomadaire et un planning mensuel.

Ces 2 documents sont placés dans les valves qui se trouvent, en général, au rez-de-chaussée.

En fonction de votre localité, le nettoyage s'effectue aux jours suivants, hors jours fériés :

- **Lundi** : Lodelinsart – Jumet – Gosselies – Dampremy
- **Mardi** : Charleroi – Couillet – Acoz
- **Mercredi** : Marchienne – Marcinelle – Mont/sur/Marchienne
- **Jeudi** : Montignies/sur/Sambre – Gilly – Ransart
- **Vendredi** : Roux – Monceau/sur/Sambre

Pour certains bâtiments, les vitres extérieures difficilement accessibles sont nettoyées 2x/an.

Toutes les prestations effectuées sont relevées par notre sous-traitant et sont d'ailleurs visibles dans vos valves. Nous disposons donc d'un relevé précis des nettoyages ayant eu lieu, et ne facturons donc que ce qui a réellement été réalisé. Et, bien entendu, seules ces prestations sont répercutées dans vos charges locatives, lors du décompte de fin d'année.

Le bon usage des ascenseurs



Le patrimoine de La Sambrienne comporte plus de 160 ascenseurs, dont 30% ont été rénovés ces 5 dernières années.

Afin d'éviter des pannes, voici quelques petits conseils :

- Respectez la charge maximale et/ou le nombre de personnes. Les informations sont reprises dans la cabine de l'ascenseur ;
- Respectez l'état de la cabine et de l'espace commun ;
- Evitez de laisser votre animal faire ses besoins dans la cabine ;
- Ne jetez pas vos publicités dans la cuvette de l'ascenseur ;
- Appuyez uniquement sur le bouton correspondant à votre étage ;
- Evitez de brusquer l'ascenseur au risque de rester bloqué ;
- Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans la cabine d'ascenseur sous peine de poursuites.

L'ascenseur est un espace public où la convivialité est de mise

Comme le mentionne l'article 2.3 du Règlement d'Ordre Intérieur de La Sambrienne :

« L'ascenseur n'est pas un monte-charge. En plus des personnes, seules les chaises et les véhicules électriques réservés aux personnes à mobilité réduite y sont autorisés. Sans oublier que la loi interdit l'usage des ascenseurs aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'un adulte. Les parents ou la personne qui a la garde des enfants sont seuls responsables en cas d'accident survenu à la suite du non-respect de cette disposition ».

Si vous restez bloqué dans l'ascenseur, n'appellez pas les pompiers. Appuyez sur le bouton « Alarme » pendant plus de 15 secondes ; vous serez mis en relation avec le centre d'appel qui va lancer l'intervention et... ne paniquez pas !

Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7.

Ne tentez pas de sortir par vos propres moyens ou avec l'aide d'une tierce personne.

En cas de panne de l'ascenseur, appelez le service technique de La Sambrienne au 071/272.000



CHARLEROI

Formation : Devenez maraîcher bio

Depuis début mars, le centre de compétence du Forem secteurs verts forme des stagiaires en maraîchage biologique, dans le parc Nelson Mandela à Monceau-sur-Sambre. Cette formation est le fruit d'un partenariat établi avec la Ville de Charleroi et a pour objectif de former et d'insérer à l'emploi des stagiaires dans un secteur durable et porteur.

Le projet s'intègre à la fois dans le projet de ville et dans la stratégie de Charleroi Métropole pour accélérer la transition vers une alimentation saine, durable et accessible à tous. Cette initiative revêt également une dimension sociale et inclusive en venant en aide au tissu associatif local, notamment le Resto du cœur, puisqu'une partie des récoltes issues de la première session de formation lui a été offerte.

Organisée par le Forem depuis 2016, la formation en maraîchage biologique accueille chaque année plusieurs dizaines de stagiaires. Le centre de compétence secteurs verts a souhaité délocaliser sa formation et s'associer à la dynamique de notre métropole en matière de transition alimentaire en implantant sa formation de maraîcher bio au cœur de Charleroi. La Ville apporte, pour sa part, son soutien à la formation en mettant à la disposition des stagiaires des parcelles cultivables.

Les deux partenaires ont également pu compter sur l'expertise du centre de compétence Design et Innovation et sur une bonne collaboration avec les jardiniers de la Ville, l'atelier M et la maison des jeunes du district ouest de Charleroi avec qui l'espace est partagé.

Entre 2018 et 2019, le nombre d'hectares de culture maraîchère biologique a progressé de 19 % en Wallonie. Avec un objectif de 30 % de surface agricole bio d'ici 2030, les besoins de main-d'œuvre qualifiée sont donc importants et le seront encore plus à l'avenir, explique Marie-Kristine Vanboeckstal, Administratrice générale du Forem.

Pour le Bourgmestre Paul Magnette, en charge de la nature en ville, *Charleroi a d'emblée tenu à apporter son soutien à cette initiative. La formation entre tout à fait dans les objectifs de notre projet de ville et rencontre la dynamique de Charleroi Métropole qui vise à favoriser l'accès à une alimentation locale et naturelle pour toutes et tous. Le projet de formation en maraîchage bio du Forem nous a séduits non seulement pour ses perspectives en matière d'emploi, mais aussi pour le soutien aux circuits courts qu'il pourra apporter. Autant d'enjeux sur lesquels nous travaillons au quotidien.*



Appel à projets : PCDN 2021



Chaque année, le PCDN de Charleroi donne la possibilité aux Carolos de proposer des projets pour maintenir, développer ou restaurer la biodiversité dans la commune.



Au cours des dernières années, le PCDN a accompagné plusieurs projets de protection de la faune et de la flore sur les terrils du Martinet, de la Duchère, du Saint Charles et Bayemont et des Piges. D'autres projets se sont consacrés aux sentiers de la ville, aux mares et aux zones humides, aux hirondelles et aux chouettes ou encore à la sensibilisation à tout ce que la nature peut nous apporter si nous la respectons, l'entretenez.

Vous avez des idées de projets en faveur de la nature, à développer à l'échelle de votre quartier, d'un espace naturel, d'une zone de friche, d'un terril... Alors cet appel à projet est fait pour vous! Que vous soyez un.e citoyen.enne, un comité de quartier, une association de fait, une école ou une asbl, vous avez la possibilité de remplir le formulaire sur le site internet de Charleroi Nature www.chana.be

Si vous n'avez pas de projet mais souhaitez vous investir dans la sélection des projets en participant au jury, n'hésitez pas à vous inscrire, via le même formulaire.

L'ensemble de ces projets ne seraient pas réalisables sans la participation et l'implication de nombreux citoyens carolos. N'hésitez pas à embarquer dans le PCDN, il y a plein d'occasions de s'investir en faveur de la nature à Charleroi.

Des projets citoyens accompagnés par Charleroi Nature

Charleroi Nature coordonne l'ensemble des projets du PCDN pour la Ville de Charleroi et accompagne les citoyens.ennes et les associations porteuses de projets tout au long de l'élaboration et de la réalisation des projets. Dans les faits, nous vous aidons à préciser votre projet, à le

rendre viable et pérenne. Si votre projet est retenu, nous vous accompagnons dans toutes les étapes de sa réalisation, de la réflexion à la mise en place des actions concrètes de terrain.

Qu'est ce qu'un projet PCDN

Les projets PCDN peuvent avoir différentes formes et différentes échelles, mais quelques points communs sont toutefois à noter:

- Leur objectif principal est le maintien, le développement, la protection ou la restauration de la biodiversité
- Ils comportent une dimension participative particulièrement importante
- Ils sont portés par les citoyens.ennes et les associations qui sont épaulés par Chana
- Ils sont ancrés dans un quartier, une rue, un terril, une école, etc. et sont le reflet d'une dynamique citoyenne bien présente ou en devenir
- Ils doivent être accessibles à tous et se dérouler sur des espaces publics (communaux ou privés ouverts au public)
- Ils ont une durée de réalisation de 2 ans

Agenda

Les projets sont à soumettre, via le formulaire en ligne, avant le 10 janvier 2021. Ils seront ensuite soumis à un jury de citoyens.ennes qui choisira un maximum de 3 projets pouvant être réalisés sur la période 2021-2022. Le 6 février, les porteurs.euses de projets dont les projets sont retenus seront notifiés et les projets seront soumis à l'approbation du Conseil Communal de Charleroi avant d'être soumis à la Région Wallonne

Nature en ville

Un pilier du développement urbanistique

Charleroi est à ce jour la première ville wallonne à avoir une véritable stratégie « nature en ville », explique Paul Magnette, avant de préciser qu'il s'agit d'un choix délibéré de la décliner sur le tout long terme, c'est-à-dire à l'horizon 2050. Mais cela n'empêche pas de la mettre en œuvre dans certains projets, comme le centre de Dampremy, un quartier choisi pour rassembler tous les critères utiles à une « première » s'inscrivant dans cette dynamique.

Deux conseillères « nature en ville » ont été spécialement recrutées au sein du Cabinet du Bourgmestre. Selon elles, Charleroi doit penser son aménagement en prenant en compte les bouleversements climatiques actuels et à venir et, pour cela, la nature est une source de solutions : *Aujourd'hui, il est en effet indispensable de penser le paysage urbain comme un territoire d'accueil et de déploiement de la nature, qu'il s'agisse du règne végétal ou animal. La nature peut rendre de nombreux services aux habitants : structurer un réseau d'espaces de ressourcement bien sûr mais aussi lutter contre les îlots de chaleur urbains ou encore offrir une alimentation de qualité.*

Notre territoire carolo regorge de richesses grâce à la présence et à la diversité d'espaces non construits hérités de son passé industriel et bien souvent entrés dans le patrimoine foncier public. *De ces constats, nous avons dégagé une série d'opportunités sur le territoire afin de répertorier les lieux où le développement de projets « nature » est possible. Déclinée en 5 axes, la stratégie « nature en ville » se déploie sur le territoire carolo au travers d'actions menées non seulement par la Ville mais aussi en partenariat avec les citoyens et de nombreux acteurs. Les projets « nature en ville » doivent s'appuyer sur une dimension participative, précise le Bourgmestre.*

Cette mandature marque un tournant décisif pour la « nature en ville ». C'est une priorité du Bourgmestre Paul Magnette qui en a endossé la compétence en 2018 et qui veut que ce ne soit plus l'agrément de l'espace urbain mais l'un des piliers de la réflexion urbanistique. Le projet de ville a confirmé cette volonté, aboutissant à l'élaboration d'une stratégie territoriale favorisant la valorisation et/ou l'émergence de la nature, qu'il s'agisse de révéler la Sambre, de mettre en avant les terrils ou de végétaliser le cadre de vie des Carolos.

Un premier axe de la « Super Sambre » vise à déployer une vision d'ensemble pour la Sambre et le canal en multipliant les points de contacts physiques et visuels, permettant de faire rentrer ce paysage fluvial dans la ville mais aussi d'y développer des paysages productifs visant à long terme la dépollution des sols. Le Master plan de la Porte Ouest par exemple, présenté voici quelques mois, s'inscrit pleinement dans cette optique.

Ensuite, l'axe « Nature urbaine » s'attache à développer un maillage d'espaces de nature de proximité dont la typologie est bien plus vaste que les seuls parcs et jardins : les aires de jeux, les places, les voiries peuvent combiner fonctions sociales et écologiques.

L'axe « Cité de l'alimentation » a lui pour but d'intensifier et accélérer la transition alimentaire initiée à l'échelle de Charleroi Métropole (Food C) en mettant par exemple à disposition des lieux publics pouvant accueillir des activités de production ou de transformation à l'instar de la formation en maraîchage bio initiée par la Ville et le Forem dans le parc Nelson Mandela.

Quant à l'axe « Réservoirs écologiques », il vise à renforcer les continuités écologiques mais aussi à implémenter des statuts de protections pour les grands réservoirs de biodiversité du territoire.

Enfin, l'axe « Itinéraires de découverte » propose d'intégrer les supports de mobilité active (cyclable, piétonne) fonctionnelle ou de découverte comme ancrages possibles de nouvelles infrastructures vertes.



Pourquoi faire la file pour déposer plainte ? **Prenez rendez-vous !**

La pandémie du COVID-19 a bouleversé notre quotidien. Vous avez probablement dû changer vos habitudes. La Police Locale de Charleroi aussi. Au 21^e siècle, on comprend de plus en plus difficilement qu'entrer en contact avec un service public implique de faire la file, pour une durée souvent inconnue, dans une salle d'attente parfois bondée. La crise sanitaire a été l'occasion pour les policiers carolos de réorganiser la manière de vous accueillir. Meilleure orientation du public et prise en charge plus rapide contribuent à l'amélioration de l'accueil du citoyen.

Chaque année, les policiers carolos consacrent environ 50.000 heures à l'accueil du citoyen. Vous recevoir dans les meilleures conditions possibles est l'une des priorités de la Police Locale de Charleroi.

URGENCE = 101

Si votre sécurité est mise en danger ou si vous constatez un fait pour lequel l'intervention de la police doit se faire de façon immédiate, bien entendu, l'appel au 101 reste la règle.

Pas d'urgence ? Prenez rendez-vous

Pour tous les autres cas, bien plus nombreux, comme les dépôts de plainte pour perte ou vol de documents, prenez rendez-vous.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Appelez le numéro général 071/21 00 01 pour les personnes qui résident sur 6000 Charleroi
- Contactez votre poste de police de proximité par téléphone ou par mail pour les autres.

La police vous orientera directement vers le service adéquat et vous proposera un rendez-vous en fonction de vos disponibilités.

Lors de votre prise de rendez-vous, vous recevrez toutes les informations nécessaires à sa bonne préparation (documents importants à emporter, ...). Finis les allers-retours inutiles !

En prenant rendez-vous, vous choisissez le moment qui vous convient le mieux, vous accélérez votre prise en charge et vous évitez une longue attente.

Les postes de police de proximité

- **District Centre** (Charleroi)
071/21 02 02 ou 071/21 02 03
zp.charleroi.quartier.centre@police.belgium.eu
- **District Nord** (Jumet / Lodelinsart / Gosselies)
071/21 16 60
zp.charleroi.quartier.nord@police.belgium.eu
- **District Sud** (Marcinelle / Mont-sur-Marchienne / Couillet)
071/86 18 01
zp.charleroi.quartier.sud@police.belgium.eu
- **District Est** (Ransart / Gilly / Montignies-sur-Sambre)
071/86 15 91
zp.charleroi.quartier.est@police.belgium.eu
- **District Ouest** (Dampremy / Marchienne-au-Pont / Goutroux / Roux / Monceau-sur-Sambre)
071/21 17 43
zp.charleroi.quartier.ouest@police.belgium.eu

La Police Locale de Charleroi développe un accueil plus personnalisé pour mieux vous recevoir. Elle reste à vos côtés en toutes circonstances.



Voici vos représentants au sein du CCLP

En tant que locataire ou propriétaire d'un logement ayant appartenu à une société de logement, vous êtes représenté au sein de La Sambrienne par un CCLP (comité consultatif de locataires et de propriétaires), c'est-à-dire un groupe d'habitants bénévoles.

Ce comité est responsable, entre autres, d'accueillir les nouveaux locataires, d'organiser des activités et des animations de quartier, de donner son avis sur les relations entre société et habitants, sur l'entretien des logements, ou encore de contrôler et approuver les charges locatives.

Bureau et Administrateurs	Fonctions	Téléphone
Michel DALOZE	Président –Administrateur Régie quartier	0471/51.34.39
Roger HERNALESTEEN	Vice-Président –Réfèrent locatif.	0471/59.34.53
Serge LOSSIGNOL	Secrétaire – Administrateur Régie de quartier	0471/59.51.28
Michèle ARCURI	Secrétaire-adjoint	0476/21.38.62
Daniel LIONNET	Trésorier	0498/65.45.39
Maryse REMACLE	Administratrice-Réfèrente locative et communication	0475/85.35.91
Claude QUAIRIAUX	Administrateur-Réfèrent technique et communication	0470/20.29.99

Le CCLP à votre service:

Chaque locataire, confronté à un problème d'ordre technique, pour la remise en ordre de son logement à charge du propriétaire, est tenu de s'adresser personnellement auprès du service de la Sambrienne, le 071/27.20.00 en n'oubliant pas de noter le jour où vous avez appelé, et le nom de la personne qui vous a répondu.

Cependant, il entre dans les missions du CCLP d'intervenir auprès de la Société pour des problèmes techniques communautaires (ex: qui touchent plusieurs logements, un quartier ou un immeuble.

Le CCLP ne peut intervenir pour les cas individuels que si la demande dépasse une période raisonnable de +/- 15 jours ouvrables.

Une autre mission du CCLP est de vous soutenir si vous souhaitez organiser une activité ou une action dans votre quartier.

N'hésitez pas nous contacter, nous sommes ouverts à toutes propositions.



Les permanences locales du CCLP

Afin de garder un contact de terrain avec les locataires, le CCLP est organisé en **«7 antennes locales»**, si vous souhaitez une aide, une information ou faire part de vos doléances et suggestions, vous pouvez vous adresser soit à un membre du bureau ou à un représentant local.

Antenne de Charleroi

Rue Chausteur 28/4 – 6042 Lodelinsart
HERNALESTEEN Roger
0471/593453
r.hernalesteen.cclpsambrienne@hotmail.com
Permanences sur rendez-vous.

Antenne de Dampremy

Rue des Biéaux 2/001 6020 Dampremy
STEVENS Claudine
0471/593756
cclp.sc.6020@gmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous.

Antenne de

Marchienne-au-Pont

Avenue de l'Europe 14/15
6032 Marchienne-Au-Pont
BUELENS Sébastien
0476/2115 40
cclp.sebastien@hotmail.com
Permanences les deuxième et quatrième mardi du mois de 10h à 11h30 et sur rendez-vous.

Antenne de Couillet et Gerpinnes

Rue des Sarts 42 – 6010 Couillet
QUAIRIAUX Claude
0470/202999
cclp6280claudie@hotmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h30 à 17h00, le troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h30 et sur rendez-vous.

Antenne de Marcinelle

Avenue du Chili 14 – 6001 Marcinelle
VANVOLXEM Alain
0494/685192
cclp6001alain@hotmail.com
BIANCUCCI Mario
0495/778126
mariobiancucci@live.be
Permanences le quatrième vendredi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez-vous.

Antenne de Montignies-sur-Sambre

Rue Edmond Yernaux, 2/005
6061 Montignies-Sur-Sambre
DE PAUW José
0476/780040
cclpjose6061@gmail.com
ARCURI Michel
0476/213862
cclp6061michel@gmail.com
Permanences les deuxième et quatrième jeudi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez-vous.





L'accident arrive parfois là où on ne l'attend pas...

Le type d'accident 'à risque' dépend largement de l'âge et du développement psychomoteur de l'enfant. Chaque stade de la vie comporte ses propres dangers et les parents sont parfois surpris par le développement rapide de leur bambin qui semble plus dégourdi que prévu. Par ailleurs, les enfants peuvent être fort différents entre eux, y compris au sein d'une même famille. Les accidents énumérés ci-dessous se produisent plus fréquemment chez les enfants de trois ans.

Attention à l'eau et au feu !

Veillez à ce que bébé ne mette pas sa tête sous l'eau.

Même un fond d'eau dans une baignoire ou une bassine en plastique peut être dangereux. Assurez-vous que les pièces d'eau et puits soient inaccessibles aux enfants.

Faites également attention aux éventuels tonneaux d'eau de pluie et aux seaux remplis d'eau placés à l'extérieur.

Les brûlures se produisent par le contact avec des appareils brûlants, des liquides ou de la vapeur. Ne laissez donc pas votre enfant sans surveillance quand vous cuisinez. Une envie de barbecue en été ? Ici aussi, prenez les précautions en vigueur.

Accidents chez les jeunes enfants... Comment les éviter ?

Prévenez les chutes

Les bébés ne tiennent pas en place. Ne laissez donc jamais le vôtre sans surveillance (sur la table à langer, par exemple) et ne le quittez pas des yeux sans le maintenir fermement.

Quand un enfant commence à marcher à quatre pattes, il est bien trop occupé à explorer que pour avoir conscience du danger. Il suffit alors d'une porte intérieure ou extérieure entrouverte pour qu'il s'échappe...

Il est également indiqué d'installer des barrières au niveau des escaliers et soupiraux. Placez les barrières de la bonne dimension tant en haut qu'au bas de l'escalier. Les fenêtres, elles aussi sont dangereuses. Les enfants ont tendance à grimper sur tout. A partir d'un certain âge, ils font d'ailleurs preuve d'une grande inventivité et n'hésitent pas à s'aider de divers objets pour atteindre leur but. Ne laissez donc jamais un banc, une chaise ou une boîte à proximité d'une fenêtre. En outre, optez pour des fenêtres avec une sécurité qui empêchera que celles-ci ne s'ouvrent de plus de 10 cm (suffisant pour aérer). Prenez garde aux moustiquaires qui procurent un faux sentiment de sécurité. Il est possible également d'équiper vos fenêtres d'une serrure supplémentaire et de garde-corps. Certains types de fenêtres sont plus sûrs que d'autres et ça vaut la peine de bien s'informer sur le sujet.

Enfin, vérifiez toujours que le garde-corps de la terrasse est sûr et en parfait état.

Trébucher, se couper et se coincer

Les chutes sont parfois causées par un terrain irrégulier : un tapis, une allonge électrique ou un corps étranger. Ce sont surtout les enfants âgés entre un et deux ans qui ont tendance à trébucher plus souvent. S'ils viennent à heurter des objets durs ou tranchants, comme le coin d'une table ou d'une armoire, ils risquent de se blesser sérieusement. Les coins de protection peuvent apporter une solution dans ce cas précis.

Intoxication

Ces belles petites pilules roses qui ressemblent à des bonbons, ces feuilles ou baies aux couleurs vives sur un buisson, ce liquide dans un flacon qui fait penser à un biberon... Pour un bébé, tout ceci peut sembler fort appétissant et il n'aura qu'une envie : y goûter. Rangez donc les médicaments et produits chimiques hors de leur portée.

Si vous pensez que votre enfant a avalé quelque chose qu'il n'aurait pas dû, n'hésitez pas à contacter le Centre Antipoison (070/245.245).

Asphyxie

Les petits enfants ont tendance à porter diverses choses à leur bouche. Cela fait partie de leur exploration.

Eloignez donc de leur portée tous les petits objets qu'ils seraient susceptibles d'avalier.

QUATRE PILIERS MAJEURS DE PRÉVENTION :

Heureusement, quelques mesures simples permettent d'éviter la plupart des accidents.

Ne laissez jamais les petits enfants seuls et tenez-les toujours à l'œil.

Essayez d'aménager l'environnement de l'enfant de la manière la plus sûre possible.

Utilisez le bon matériel, correctement et en toute sécurité.

Dès que votre enfant est suffisamment mûr, sensibilisez-le à la sécurité.



FLEURUS
FONTAINE-L'ÉVÊQUE
GERPINNES
MONTIGNY-LE-TILLEUL

COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS

(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(conteneurs verts, selon la commune)

	FLEURUS	FONTAINE-L'ÉVÊQUE	GERPINNES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	CHARLEROI
LUNDI	FLEURUS 1 WANFERCÉE-BAULET LAMBUSART				DAMPREMY LODELINSART MARCHIENNE-AU-PONT
MARDI	FLEURUS 2 FLEURUS HEPPIGNIES		ACOZ, JONCRET GERPINNES GOUGNIES LAUSPRELLE LOVERVAL VILLERS-POTERIE HYMIÉE, FROMIÉE		CHARLEROI GOUTROUX MONCEAU-SUR-SAMBRE
MERCREDI		FONTAINE-L'ÉVÊQUE FORCHIES-LA-MARCHE LEERNES		LANDELIES MONTIGNY-LE-TILLEUL	JUMET ROUX MONT-SUR-MARCHIENNE
JEUDI					COUILLET MARCINELLE RANSART
VENDREDI	FLEURUS 3 SAINT-AMAND BRYE, WAGNELÉE WANGENIES FLEURUS-CENTRE VIEUX CAMPINAIRE				CHARLEROI GILLY GOSELIES MARCHIENNE-DOCHERIE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

JOURS FÉRIÉS	DATES	REPLACEMENT
NOUVEL AN 2021	Vendredi 1 ^{er} janvier 2021	Samedi 2 janvier 2021
PÂQUES	Lundi 5 avril 2021	Samedi 3 avril 2021

CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur www.tibi.be

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	JANVIER		FÉVRIER		MARS	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FLEURUS 1	11	11-25	8	8-22	8	8-22
FLEURUS 2	12	12-26	9	9-23	9	9-23
FLEURUS 3	15	15-29	12	12-26	12	12-26
FONTAINE-L'ÉVÊQUE	6	6-20	3	3-17	3-31	3-17-31
GERPINNES	5	5-19	2	2-16	2-30	2-16-30
MONTIGNY-LE-TILLEUL	20	6-20	17	3-17	17	3-17-31



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE – CHARLEROI



	JANVIER		FÉVRIER		MARS	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
CHARLEROI	8 - 22	8 - 22	5 - 19	5 - 19	5 - 19	5 - 19
COUILLET	28	14 - 28	25	11 - 25	25	11 - 25
DAMPREMY	4	4 - 18	1	1 - 15	1 - 29	1-15-29
DOCHERIE	29	15 - 29	26	12 - 26	26	12 - 26
GILLY	22	8 - 22	19	5 - 19	19	5 - 19
GOSSELIES	29	15 - 29	26	12 - 26	26	12 - 26
GOUTROUX	19	5 - 19	16	2 - 16	16	2-16-30
JUMET	13	13 - 27	10	10 - 24	10	10 - 24
LODELINSART	11	11 - 25	8	8 - 22	8	8 - 22
MARCHIENNE-AU-PONT	18	4 - 18	15	1 - 15	15	1-15-29
MARCINELLE	7	7 - 21	4	4 - 18	4	4 - 18
MONCEAU-SUR-SAMBRE	19	5 - 19	16	2 - 16	16	2-16-30
MONT-SUR-MARCHIENNE	27	13 - 27	24	10 - 24	24	10 - 24
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	15	15 - 29	12	12 - 26	12	12 - 26
RANSART	21	7 - 21	18	4 - 18	18	4 - 18
ROUX	6	6 - 20	3	3 - 17	3 - 31	3-17-31

ADRESSES DES RECYPARCS

- **Anderlues** → Rue du Terril
- **Chapelle-lez-Herlaimont** → Allée de la Valériane
- **Charleroi I (Couillet 1)** → Rue de Marcinelle
- **Charleroi II (Ransart)** → Rue des Raspes
- **Charleroi III (Couillet 2)** → Route de Châtelet
- **Courcelles** → Rue de Binche
- **FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet)** → Rue Odon Godart
- **Fleurus** → Rue de Mellet
- **Fontaine-l'Évêque** → Rue du Pétria
- **Gerpennes (Joncret)** → Rue J.-J. Piret
- **Ham-sur-Heure/Nalines** → Chemin de Hameau
- **Les Bons Villers (Frasnes-lez-Gosselies)** → Rue du Cadeau
- **Montigny-le-Tilleul (Landelies)** → Chemin de la Falgeotte
- **Pont-à-Celles (Luttre)** → Gare de Luttre

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.

Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/01, 01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

MESURES COVID-19 pour les Recyparcs

- Le port du masque ou de la visière est obligatoire pour les usagers.
- Seuls les déchets habituellement acceptés dans le recyparc sont acceptés SAUF l'amiante (asbeste-ciment).
- Limite : 1m³ max. par jour.
- Un contrôle des déchets présents dans le véhicule a lieu avant l'entrée dans le recyparc. Si des déchets

sont non-conformes, il sera interdit d'entrer dans le recyparc.

- Entrée autorisée sur présentation et scan de la carte d'identité.
- Le respect strict de la distanciation sociale est exigé entre les usagers ainsi qu'entre les usagers et les préposés (1,5 mètre min. entre chaque personne).
- Il faut attendre le signal du préposé avant de pouvoir entrer dans le recyparc.

- 1 seul véhicule à la fois est autorisé devant chaque conteneur.
- 2 personnes maximum, âgées de minimum 16 ans, sont autorisées à sortir d'un véhicule.
- Le temps de présence dans le recyparc est strictement limité au déchargement des déchets.
- Veillez à apporter vos propres outils pour le déchargement (pelle, brosse, ramassette,...)
- Le respect, la patience, la politesse et la courtoisie sont de rigueur.



UN SITE INTERNET:
www.lasambrienne.be
Disponible 24h/24 – 7j/7

**NOS BUREAUX
SERONT FERMÉS LE:**
Vendredi 25/12/20
Vendredi 01/01/21
Lundi 05/04/21

UN NUMÉRO UNIQUE:
071/272.000

- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence
Service dépannages et urgences
 - > Du lundi au jeudi:
de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00
 - > Le vendredi: de 8h30 à 11h30
- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert
Service Locatif et Social
 - > Du lundi au vendredi:
de 8h30 à 11h30

POUR NOUS ÉCRIRE

- Tous les courriers doivent être adressés au siège social,
rue Trieu Kaisin, 70
6061 Montignies-sur-Sambre
- EMAIL:
info@lasambrienne.be

POUR NOUS RENCONTRER

- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence
Service dépannages et urgences –
Avenue du Chili, 18 à 6001 Marcinelle
> Du lundi au jeudi: de 13h00 à 16h00
- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert
Service Locatif et Social –
Boulevard Jacques Bertrand, 48
à 6000 Charleroi
> Du lundi au jeudi: de 8h30 à 11h30

contacts



L'accueil en nos bureaux se fera uniquement **sur rendez-vous** avec priorité aux personnes en urgence sociale, de +65 ans ou présentant un handicap